

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la Motion Yves Ferrari et consorts – Du papier à la réalisation – Le bois suisse pour construire le village olympique des JOJ qui deviendra des logements pour étudiants. Un pas vers la société à 2'000 Watts (14_MOT_056)

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le vendredi 9 décembre 2022 à la salle de la Cité, Rue Cité-Devant 13, à Lausanne. Elle était composée de Mmes Aude Billard, Alice Genoud, Mathilde Marendaz, de MM Laurent Balsiger, Loïc Bardet, Grégory Bovay, Pierre Fonjallaz, Sylvain Freymond Sébastien Humbert, Alberto Mocchi, Pierre-André Pernoud, Pierre-André Romanens, Romain Pilloud (qui remplace Jean Tschopp), et de M. Nicolas Suter, président. Mme Carole Schelker et M. Jean Tschopp étaient excusé-e-s.

Accompagnaient Mme Isabelle Moret, cheffe du DEIEP : M. Michel Staffoni, directeur général de la DGIP, Mme Camille Orthlieb, Responsable Construction durable, DEIEP.

M. Cédric Aeschlimann, secrétaire de commission, a établi les notes de séance.

2. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

La cheffe de département n'a pas de commentaire au texte du rapport.

3. POSITION DU MOTIONNAIRE

La représentante du motionnaire regrette le temps qu'a mis le Conseil d'Etat à répondre, car elle aurait souhaité pouvoir discuter de ce rapport au moment opportun. Cette manière de procéder ne permet pas de respecter les pratiques démocratiques du Grand Conseil. Entre-temps, le bâtiment est déjà construit. Elle salue néanmoins les réflexions qui ont eu lieu sur l'usage du bois, respectant en cela du moins en partie l'esprit de cette motion.

4. DISCUSSION GENERALE

Un député partage le constat qu'une réponse si tardive ne permet pas le respect des institutions. Il refusera la réponse pour cette raison.

La cheffe de département précise, concernant la volonté de construire ce bâtiment en bois suisse, que l'Etat de Vaud n'est pas le constructeur. Ce bâtiment a été construit par les Retraites populaires pour la CPEV. Ainsi, le rapport répond de manière générale sur ce que fait le Conseil d'Etat sur ses propres objets. A ce titre, trois bâtiments entièrement en bois ont été inaugurés très récemment (Gymnase de Burier, Maison de l'environnement, Centre de formation professionnelle de Vennes). Elle souligne la volonté de l'Etat de Vaud de construire en bois, exception faite des endroits où cette possibilité ne peut être retenue (Bâtiment des sciences de la vie, en raison de l'usage de produits chimiques). Cela fait partie des éléments de durabilité portés par la DGIP sous le label SméO.

Un député relève la conclusion du rapport qui dit : « le Conseil d'Etat se félicite de la mise à disposition du bâtiment Vortex à la Fondation Maisons pour étudiants Lausanne, qui gère ledit bâtiment accueillant près de 1'100 étudiants, des chercheurs et des professeurs invités ». Il estime que cette conclusion ne répond pas à la motion et regrette que le pourcentage de bois suisse ne figure pas dans la réponse du Conseil d'Etat.

Un député, tout en comprenant que cette construction ait été déléguée, affirme que ce bâtiment a néanmoins été construit sur mandat de l'Etat sur un terrain de l'Etat, qui aurait donc pu fixer des conditions comme il sait le faire. Il aurait trouvé intéressant d'avoir un bilan de ce qui s'est fait, en particulier pour savoir si les objectifs fixés ont été atteints.

Suite à la séance de commission, le directeur général de la DGIP a fourni un complément d'information concernant la question du bois suisse. Ainsi, le pourcentage de bois en provenance de Suisse est extrêmement faible dans ce projet exceptionnel par sa taille et son calendrier de réalisation.

En effet, cet état de fait résulte de la quasi-absence de bois helvétique nécessaire, en grande quantité et en urgence, au moment des soumissions. Toutefois, il est important de souligner que le bâtiment a reçu une mention pour sa valorisation exemplaire du matériau « bois » du Jury du prix Lignum 2021.

Pour information, la provenance du bois pour les éléments principaux concernés est la suivante :

- Façade (panneaux ossature et bardage réalisé par l'entreprise CBS-CBT) : France, Allemagne, et pays scandinaves
- Fenêtres (entreprise Baumgartner) : Roumanie
- Portes palières (entreprise Risse) : Europe du Nord et bois tropicaux

5. VOTE DE LA COMMISSION

Acceptation du rapport

La commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat par 3 voix pour, 1 contre et 10 abstentions.

Aubonne, le 3 mars 2023.

*Le rapporteur :
(Signé) Nicolas Suter*